

# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

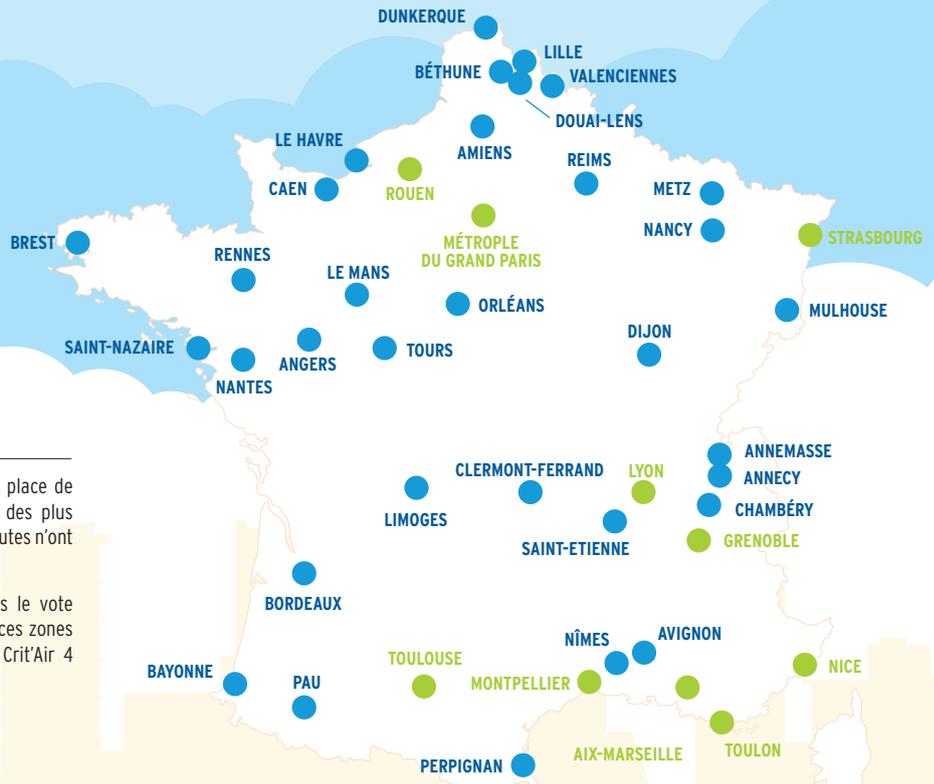
LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M) ONT ÉTÉ CRÉÉES POUR PROTÉGER LES HABITANTS DES VILLES ET MÉTROPOLIS OÙ LA POLLUTION DE L'AIR EST IMPORTANTE. DANS LE PÉRIMÈTRE D'UNE ZFE-M, SEULS LES VÉHICULES LES MOINS POLLUANTS (EN FONCTION DE LEUR CERTIFICAT CRIT'AIR) ONT LE DROIT DE CIRCULER.

Retrouvez dans cette CPE le calendrier d'interdiction de circulation des véhicules utilitaires légers ville par ville. Un rappel vous est fait également sur le classement Crit'Air des véhicules utilitaires légers ainsi que sur l'ensemble des aides disponibles pour financer votre véhicule.

## VILLES CONCERNÉES PAR UNE ZFE-M



- EN 2021
- EN 2025



### À NOTER

La loi LOM imposait la création et la mise en place de ZFE-M pour les dix métropoles responsables des plus fortes émissions de gaz à effet de serre mais toutes n'ont pas présenté leur calendrier.

Ces dix métropoles ont une obligation supplémentaire depuis le vote de la loi climat et résilience. Elles doivent faire respecter dans ces zones l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 5 en 2023, Crit'Air 4 en 2024 et Crit'Air 3 en 2025.

## OÙ EN SONT LES VILLES ?



Non classé

Crit'Air 5

Crit'Air 4

Crit'Air 3

Crit'Air 2

Crit'Air 1

	Non classé	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	Crit'Air 1
PARIS	2019	2019	2021	2023	2024	2030
LYON <sup>1</sup>	sept. 2022	sept. 2022	2024	2025	2026	-
STRASBOURG <sup>2</sup>	janv. 2022	janv. 2022	janv. 2023	janv. 2024	janv. 2025	-
GRENOBLE <sup>3</sup>	2019	2019	2020	juill. 2022	juill. 2025	-
TOULOUSE <sup>4</sup>	janv. 2023	janv. 2023	janv. 2023	janv. 2024	-	-
ROUEN <sup>4</sup>	sept. 2022	sept. 2022	sept. 2022	-	-	-
AIX-MARSEILLE	sept. 2022	sept. 2022	sept. 2023	sept. 2024	-	-
MONTPELLIER <sup>4</sup>	juill. 2022	janv. 2023	janv. 2024	janv. 2025	janv. 2028	-
NICE <sup>4</sup>	janv. 2023	janv. 2023	janv. 2024	-	-	-
TOULON	Bien qu'obligatoire, la ZFE-M n'a toujours pas été présentée					
REIMS	janv. 2022	janv. 2022	janv. 2023	janv. 2024	-	-
SAINT-ÉTIENNE <sup>5</sup>	janv. 2022	janv. 2025	janv. 2025	janv. 2027	-	-

1 L'interdiction de circulation des véhicules non classés prévue en sept. 2022 sera dans un premier temps "pédagogique". L'interdiction définitive interviendra en janv. 2023.

2 L'ensemble des interdictions de circulation seront précédées de phases "pédagogiques". L'interdiction définitive des Crit'Air 5 n'interviendra par exemple qu'en janv. 2023.

3 Uniquement pour les véhicules professionnels. Conformément à la loi Climat et Résilience, des discussions sont en cours sur l'extension de la ZFE aux véhicules particuliers.

4 Il a été décidé d'appliquer un calendrier différencié entre véhicules particuliers et véhicules professionnels. Les informations présentées ici concernent les véhicules particuliers.

5 Uniquement pour les véhicules professionnels.

# LE CLASSEMENT DU CERTIFICAT DE QUALITÉ DE L'AIR POUR LES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

## Vignette Crit'Air certificat qualité de l'air Véhicules utilitaires légers

**NORME EURO**  
(inscrite sur la carte grise)  
ou, à défaut, date  
de 1<sup>re</sup> immatriculation



Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène



Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables

### ESSENCE ET ASSIMILÉS



#### EURO 5 et 6

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011



#### EURO 4

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006  
et le 31 décembre 2010 inclus



#### EURO 2 et 3

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 1997  
et le 31 décembre 2005 inclus



4



5

**EURO 1 ET AVANT** véhicules non classés pour lesquels il n'y a pas de délivrance de vignettes  
Jusqu'au 30 septembre 1997

Le tableau n'est pas contractuel. Pour une information plus précise, consultez l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route.

### DIESEL ET ASSIMILÉS

#### EURO 5 et 6

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011

#### EURO 4

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006  
et le 31 décembre 2010 inclus

#### EURO 3

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001  
et le 31 décembre 2005 inclus

#### EURO 2

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 1997  
et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air  
[certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr)